Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 59 (1930)

Heft: 14

Rubrik: Nominations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOMINATIONS

Dans le courant d'octobre et au début de novembre, le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes : instituteur aux classes primaires allemandes de la ville de Fribourg : M. Jean Roggo, à La Lichtena (Planfayon) ; instituteur de la classe supérieure des garçons de Belfaux : M. Joseph Bertschy, à La Corbaz ; instituteur de l'école des garçons de Corminbœuf : M. Victor Noël, à Font ; instituteur de la classe supérieure des garçons d'Ecuvillens : M. Benjamin Zamofing, à Rueyres-les-Prés ; instituteur de l'école mixte de La Corbaz : M. Isidore Bonfils, à Russy ; institutrice de la classe inférieure mixte de Noréaz : Mlle Hélène Bondallaz, à Fribourg ; institutrice de la classe inférieure mixte de Villars-sur-Glâne : Mlle Juliette Seilaz, à Fribourg ; instituteur de la classe moyenne des garçons de Tavel : M. Jean Æbischer, à Jetschwyl (Guin) ; instituteur de la classe moyenne des garçons d'Ueberstorf : M. Marcel Dillon, à La Villette (Bellegarde) ; instituteur de l'école mixte de La Villette (Bellegarde) : M. Raymond Buchs, à Bellegarde ; instituteur de la « Mittelklasse » de Morat : M. Walther Hertig, à Lourtens ; instituteur de l'école mixte de Lieffrens : M. Robert Descloux, à Chavannes-les-Forts ; instituteur de l'école mixte de Wallenried : M. Antoine Berset, à Fribourg ; instituteur de l'école mixte de Mossel : M. Maurice Dévaud, à Porsel ; institutrice de l'école des filles de Middes : Mlle Germaine Magnin, à Fribourg ; instituteur de la classe supérieure des garçons de Domdidier : M. Auguste Dubey, à Corminbœuf ; instituteur de l'école mixte de Font : M. Max Chablais, de Zumholz ; instituteur de l'école des garçons de Lully : M. Louis Barbey, à Vuarat (Attalens) ; instituteur de l'école mixte de Rueyres-les-Prés : M. Max Sauteur, à Courtion ; instituteur de l'école mixte de Russy : M. Jules Gisler, à Dompierre ; instituteur de l'école mixte de Progens : M. Louis Pichonnaz, de Pont (Veveyse) ; instituteur à l'école mixte de Vuarat (Attalens) : M. Charles Ducry, à Estavayer-le-Lac.

De plus, la Direction de l'Instruction publique a désigné en qualité d'institutrice provisoire de la classe inférieure mixte de Mannens-Grandsivaz, nouvellement créée : Mlle Claire Grossrieder, à Estavayer-le-Lac.

F. Barbey, *chef de Service.*

— Je sens que la vie humaine est intolérable.

— Elle l'est presque, mais pas tout à fait. On doit la supporter. Pensez à l'agonie de Jésus au Jardin.

Une douleur acceptée diminue de moitié.

Il est de certains enseignements comme de la pluie : après qu'on les a donnés, il faut les laisser pénétrer tout seuls. Cela est particulièrement vrai de l'enseignement moral ; il s'impose, mais on ne l'impose pas.